



Communiqué de presse

Avec l'adoption du programme Rhin 2040, les ministres confirment les orientations de la CIPR sur la voie du succès

À l'invitation de Madame Cora van Nieuwenhuizen, ministre de l'Infrastructure et de la Gestion de l'Eau, les ministres compétents et le représentant de l'Union européenne ont tenu à Amsterdam le 13 février 2020 leur 16^e Conférence ministérielle sur le Rhin. Ils ont tiré un bilan globalement positif de la mise en œuvre du Programme Rhin 2020 et ont adopté le programme Rhin 2040 en l'assortissant de nouveaux objectifs ambitieux dans les domaines de la biodiversité, de la qualité des eaux, du changement climatique, de la prévention des inondations et de la maîtrise des étiages.



Photo (de gauche à droite): Ulrike Höfken (Rhénanie-Palatinat, Allemagne), Anne Trentels (Wallonie, Belgique), Daniel Calleja Crespo (Union Européenne), Veronica Manfredi (Présidente), Franziska Schwarz (Suisse), Cora van Nieuwenhuizen (Pays-Bas), Günter Liebel (Autriche), Svenja Schulze (Allemagne), Dominique Hasler (Liechtenstein), Carole Dieschbourg (Luxembourg) ; pas sur la photo : Simone Saillant (France)

Mise en œuvre du programme Rhin 2020

Les États du bassin du Rhin coopèrent depuis 70 ans au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR). Cette coopération étroite est devenue un modèle repris entre-temps par de nombreux autres bassins fluviaux à l'échelle mondiale. Les États rhénans ont adopté le Programme Rhin 2020 en 2001.

Les ministres compétents et le représentant de l'Union européenne réunis à présent à Amsterdam ont tiré un bilan globalement positif des travaux de mise en œuvre du Programme Rhin 2020, par exemple dans les volets suivants :

- **Inondations** : les risques de dommages ont pu être abaissés d'un quart depuis les grandes inondations survenues il y a 25 ans et qui avaient occasionné des dommages considérables sur l'ensemble du bassin du Rhin et contraint, entre autres, à évacuer environ 250 000 personnes aux Pays-Bas. Les États ont investi plus de 14 milliards d'euros en mesures de prévention et de protection, par exemple en mettant en place de nouveaux espaces de rétention des crues. Les échéances de prévision des crues ont doublé et la conscience du risque a augmenté grâce à la publication de cartes des risques d'inondation.
- **Poissons migrateurs** : presque 600 obstacles à la migration ont été levés dans le Rhin et ses affluents depuis 2001. Les passes à poissons construites sur les grands barrages du Rhin supérieur à Iffezheim (2000), Gamsheim (2006), Strasbourg (2016) et Gerstheim (2019), de même que l'ouverture partielle des écluses du Haringvliet à Rotterdam (2018), sont des étapes majeures dans la reconquête de nombreux habitats de reproduction des poissons migrateurs dans l'hydrosystème du Rhin. On compte déjà plusieurs centaines de saumons remontant dans le Rhin chaque année.
- **Qualité des eaux** : la qualité des eaux a continué à s'améliorer depuis le début du 21^e siècle. La modernisation des stations d'épuration a permis de réduire sensiblement les apports ponctuels d'azote, de phosphore, de métaux lourds et de nombreux autres polluants.
- **Biodiversité** : environ 140 km² de zones alluviales ont été restaurés et 160 anciens bras reconnectés au Rhin. De précieux habitats ont ainsi été reconstitués pour la faune et la flore dépendantes du milieu aquatique et leur protection a également progressé, par exemple avec l'inscription de la zone humide transfrontalière 'Rhin Supérieur - Oberrhein' sur la Liste de RAMSAR.

Nouveau programme Rhin 2040

Malgré l'ampleur des résultats, les objectifs n'ont pas tous été atteints dans leur intégralité. Ainsi, la continuité du Rhin supérieur n'est toujours pas rétablie dans sa partie méridionale jusqu'à Bâle. De même, les planifications d'espaces de rétention des crues sont parfois laborieuses en raison de résistances locales. Divers micropolluants - résidus de médicaments, agents de contraste radiographiques et produits phytosanitaires - constituent de nouvelles menaces pour la qualité des eaux. L'été 2018, particulièrement chaud et sec, a clairement montré comment le changement climatique et les périodes prolongées de sécheresse qui y sont liées pouvaient également avoir des impacts sur le Rhin.

En conformité avec le « Pacte Vert » pour l'Europe et avec la politique ambitieuse de protection de l'environnement de la Suisse et du Liechtenstein, les ministres et le représentant de l'Union européenne ont la ferme volonté de poursuivre leur coopération fructueuse dans le bassin du Rhin au cours des 20 prochaines années. Le programme Rhin 2040 a pour but de concilier les différents usages du Rhin et la protection de son écosystème. Il affiche dans différents champs d'actions de nouveaux objectifs ambitieux dont les principaux sont les suivants :

- **S'adapter au changement climatique** : pour intégrer les connaissances les plus récentes et mettre au point d'autres propositions d'adaptation, on procédera à une remise à jour de la stratégie CIPR d'adaptation au changement climatique d'ici 2025.
- **Maîtriser les étiages** : Le monitoring des étiages sera poursuivi et on mettra au point des solutions communes pour mieux être préparé aux situations d'étiages et pour mieux maîtriser leurs répercussions à l'avenir.

- **Achever le rétablissement de la continuité piscicole** : Les poissons migrateurs doivent pouvoir migrer à nouveau entre la mer du Nord et les chutes de Schaffhouse et recoloniser leurs habitats. À cette fin, des passes à poissons doivent être opérationnelles sur les barrages du Rhin supérieur à Rhinau (2024), Marckolsheim (2026) et Vogelgrun (dès que possible) et au moins 300 autres obstacles à la migration sont à rendre franchissables dans le bassin.
- **Restreindre les apports de micropolluants** : Pour continuer à améliorer la qualité des eaux et préserver le Rhin comme source de production d'eau potable, les apports de micropolluants, par exemple ceux issus de médicaments, d'agents de contraste radiographiques ou de produits phytosanitaires, doivent être réduits d'au moins 30 % d'ici 2040 dans le Rhin et ses affluents. Cet objectif pourra, le cas échéant, être renforcé ultérieurement.
- **Redynamiser à plus grande échelle le milieu alluvial** : 200 km² de zones alluviales supplémentaires doivent être restaurés et 100 anciens bras sont à remettre en connexion avec le Rhin. En outre, les berges fluviales doivent retrouver sur 400 km supplémentaires de linéaire des formes plus naturelles aux nombreux endroits où elles sont consolidées par des aménagements rigides.
- **Abaisser les risques d'inondation** : malgré la croissance démographique et l'extension du tissu urbain qui y est liée, les risques d'inondation doivent être abaissés de 15 % supplémentaires d'ici 2040 par rapport à 2020 sur le Rhin.

Le programme Rhin 2040 se fonde sur les grands principes de solidarité, de gestion durable et résiliente des eaux face aux impacts du changement climatique. Les États du bassin du Rhin poursuivront résolument leurs efforts en coopération avec différents groupes d'intérêts et avec les institutions scientifiques et tireront tous les six ans un bilan de réalisation de leurs travaux.

Contact pour toutes questions

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)
 Marc Daniel Heintz
 0049-175-1139238
marcdaniel.heintz@iksr.de

Informations détaillées sur les décisions

On trouvera des informations plus détaillées dans la brochure sur le bilan du programme Rhin 2020, dans le communiqué de la 16^e Conférence ministérielle sur le Rhin et dans le texte du programme Rhin 2040. Veuillez consulter ces documents publiés sur le site www.iksr.org/fr.

La CIPR en bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Union européenne coopèrent depuis 70 ans, dans le cadre d'une convention internationale, au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

Veronica Manfredi, membre de l'Union européenne, est l'actuelle Présidente. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz (Allemagne).

En reconnaissance de ses travaux et de ses succès, la Commission s'est vu décerner l'European Riverprize dès 2013 et l'International Thiess Riverprize en 2014. Pour plus d'informations sur la CIPR, veuillez consulter le site www.iksr.org/fr.